RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE – ARRONDISSEMENT DE TOURS

Mairie de NEUILLÉ-PONT-PIERRE

RÉUNION DU 8 NOVEMBRE 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 novembre 2016

ORDRE DU JOUR :

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL (11 OCTOBRE 2016)**

  Le Procès-verbal de la réunion du 11 Octobre 2016 est adopté, à l'unanimité.

- **2016_096 AVIS SUR LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LA CREATION DES PERIMETRES DE PROTECTION SUR LES FORAGES F1 « LA JEUNIERE » et F2 « BEL AIR » - POUR LES TRAVAUX DE DERIVATION DES EAUX ET POUR LE PRELEVEMENT D'EAU A DESTINATION DE CONSOMMATION HUMAINE SUR LA COMMUNE DE NEUILLE PONT PIERRE ET SEMBLANCAY**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** :
  - A la déclaration d'utilité publique de la création des périmètres de protection des forages F1 « La jeunière » et F2 « Bel Air » sur les communes de Neuillé-Pont-Pierre et Semblancay
  - Aux travaux de la dérivation des eaux
  - Et à l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine par les communes de Neuillé-Pont-Pierre et Semblancay.

Le dossier d'enquête publique (du 07/11 au 09/12) est disponible en mairie ou sur le site internet de la commune.

- **2016_097 FUSION DES SYNDICATS DE GENDARMERIE AU 01/01/2017 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE DE NEUILLE-PONT-PIERRE ET DE NEUVY-LE-ROI**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la fusion des deux syndicats de gendarmerie : NEUILLE-PONT-PIERRE et NEUVY-LE-ROI.

- **2016_098 INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES ET AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES DES NOUVEAUX CIRCUITS DE RANDONNEES SUR NEUILLE-PONT-PIERRE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE**, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au code du sport, notamment son article L.311-3, l'inscription au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) et au plan départemental des espaces sites et itinéraires des chemins selon les plans présentés.

- **S'ENGAGE**
  - à ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le conseil municipal proposera au Conseil Départemental un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours),
  - à leur conserver leur caractère public et ouvert,
  - à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,
  - à assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires.

❖ N°2016_099 ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX LOT N°12 – CHAUFFAGE VENTILATION - POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

➢ **D'ATTRIBUER** le marché à l'entreprise suivante pour le lot N°12 :

Lot N°	Estimatif Architecte	Entreprise retenue adresse	Montant du marché HT	Option ou variante	Montant total du marché HT
Lot N°12 – Chauffage - VMC	70 000,00€	**ANVOLIA 37** 7 Rue de la Flottière ZAC de la Liodière 37300 JOUE LES TOURS	70 000,00€		**70 000,00€**
TOTAL	**70 000,00€**		**70 000,00€**	0,00€	**70 000,00€**

➢ **De CHARGER** Monsieur Le Maire d'informer les entreprises non retenues

➢ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue et tous les documents s'y rapportant.

❖ N°2016_100 DON DE TERRAINS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT BLANC SUR LA ZONE POLAXIS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **D'ALIENER** à la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles, à L'euro symbolique, les parcelles suivantes :
- ZK N°68 pour 12a34ca
- ZK N°69 pour 2a27ca
- ZK N°70 pour 8a64ca
- ZK N°71 pour 1a93ca
- ZK N°72 pour 2a05ca
  La totalité représentant 27a23ca
- **DIT** que les frais de bornage seront à la charge de l'acquereur

- **DIT** que les frais de Notaire seront à la charge de l'acquereur.

❖ 2016_101 DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- **d'APPROUVER** la décision modificative N°4 au budget communal.

❖ N°2016_102 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- **d'APPROUVER** la décision modificative N°1 au budget eau.

❖ N°2016_103 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- **d'APPROUVER** la décision modificative N°1 au budget assainissement.

❖ N°2016_104 TARIFS COMMUNAUX 2017

Après avoir délibéré **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de fixer à compter du **1er janvier 2017** les tarifs de location de salles communales comme suit :

Tarifs des salles communales :

	HABITANTS DE LA COMMUNE		HABITANTS HORS COMMUNE	
	Tarifs 2017		**Tarifs 2017**	
	Tarif	Arrhes	Tarif	Arrhes
ESPACE A. MONBERGER (Centre Culturel)				
Loc. Week-end	155€	77€	310€	155€
Loc. journée	82€	41€	164€	82€
Loc. demi-journée	56€		112€	
CAUTION	155€		155€	
SALLE J-M CHARDON (Salle des fêtes)				
Loc. week-end	280€	140€	560€	280€
Loc. demi-journée	115€	60€	230€	120€
CAUTION	280€		280€	
CERCLE DES ASSOCIATIONS R. GUICHARD (En cas de non disponibilité de l'Espace Monberger pour évènements exceptionnels)	50€		50€	

Il est à préciser que La réservation des salles communales ne pourra plus être annulée 15 jours avant la date prévue, au-delà, les arrhes versés ne seront pas restitués, sauf cas de force majeure (il sera nécessaire de fournir un justificatif).

Après avoir délibéré **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de fixer à compter du **1er janvier 2017** les tarifs de concessions du cimetière comme suit :

Tarifs de concessions au cimetière:

	TARIFS 2017
Concession funéraires	
Trentenaire	210€
Cinquantenaire	300€
Caveau cinéraire – (4 places)	
Mini-cases 15 ans	420€
Mini-cases 30 ans	580€
Jardin du souvenir (dispersion de cendres)	25€
Columbarium – (4 places)	
Mini-cases 15 ans	510€
Mini-cases 30 ans	670€

Après avoir délibéré **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de fixer à compter du **1er janvier 2017** les tarifs de droit de place pour les commerçants itinérants comme suit :
Utilisation du parking de la salle des fêtes par des commerçants itinérants

Tarifs de droit de place pour les commerçants itinérants:

TARIFS 2017
85,00€

❖ INFORMATIONS DIVERSES

- Enquête publique sur les périmètres de protection : du 7 novembre au 9 décembre 2016.
- Enquête publique révision générale du PLU du 28 novembre 2016 au 6 janvier 2017.
- Téléthon sur NEUILLE-PONT-PIERRE les 2 et 3 décembre 2016.
- Don du sang, salle des fêtes J-M CHARDON le 3 décembre 2016.
- Nouveau commerçant sur le marché les mardis matins : producteur de légumes.
- Collecte banque alimentaire au SUPER U le 25 et 26 novembre 2016.

❖ DETERMINATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le Mardi 6 Décembre 2016

Fin de séance 22h00